

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES**

19260 Treignac

Lundi 27 octobre 2025

Paraphe



019-200066645-20251027-86prime2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/11/2025

Feuillet - 2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	26
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	6
Nombre de votants	34
Date de la convocation	20/10/2025
Certifié exécutoire le	27/10/2025
Date d'affichage	30/10/2025
Envoyé en préfecture le	30/10/2025

Le vingt-sept octobre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX

François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, URBAIN Jean-Yves.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : BEZEAU Sophie, ENSERGUEIX Jean-François

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : GAGE Pascal, LONGUET Jean-François

EXCUSES : BONNET TENETZE Véronique (donne procuration à DEGERY Sylvie), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COISSAC Vincent (donne procuration à JANICOT Véronique), JAMILLOUX VERDIER Simone (représentée), JARRIGE Didier (donne procuration à PEYRAMAURE Pierre), LAURENT André (excusé), LE MEUR Marion (donne procuration à JENTY Philippe), PLAS Marcel (représenté), ROUCHEREAU Patrice, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle (donne procuration à BERNARD Sylvain), TER-HEIDE Laurence, VIGROUX SARDENNE Josiane (excusée).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

86'-2025 ANNULE ET REMPLACE 86-2025 Délibération modificative n°1 du budget Déchets.

En raison d'une insuffisance de crédit budgétaire au chapitre 65 du budget Déchets, il convient de modifier le budget 2025 en faisant un virement de crédit du chapitre 67 au chapitre 65 :

BUDGET DECHETS**SECTION de FONCTIONNEMENT :**

Dépenses au chapitre 67 compte 673: - 2 500 €

Dépenses au chapitre 65 compte 65311 : + 2 500 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à 34 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

- AUTORISE le Président de modifier le budget 2025 selon les augmentations de crédits présentées ci-dessus.

Fait à Treignac le 30/10/2025

Le Président Philippe JENTY

